

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2019

**Présents** : Mmes GUILLOT F, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, FRAISSE B, ORTEGA R, REY P, SALVAGNAC JP, SNOECK A

**Procurations** : DEKKER A à BLANC B

**Absents** : PASQUIET M, CHAPELOT A

**Secrétaire** : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu succinct du dernier Conseil Municipal qui date du 31 janvier 2019 et demande son approbation.

Le maire fait part au conseil de la démission de M Antoine CHAPELOT, Adjoint au maire pour raisons personnelles.

Le conseil prend acte de la décision.

COMPTE de GESTION 2018 et COMPTE ADMINISTRATIFS 2018 :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets 2018.

Budget principal :

- Fonctionnement :	Dépenses	992 452.29 €
	Recettes	1 109 999.15 €
	Résultat	+ 117 546.86 €
- Investissement :	Dépenses	317 831.78 €
	Recettes	497 052.90 €
	Résultat	+ 179 221.12 €

Budget du service eau et assainissement : + 58 866.65

- Exploitation :	Dépenses	149 481.53 €
	Recettes	486 173.29 €
	Résultat	+ 336 691.76 €
- Investissement :	Dépenses	532 666.89 €
	Recettes	254 841.78 €
	Résultat	- 277 825.11 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques ALQUIER approuve à l'unanimité ces différents comptes administratifs.

Après examen des comptes administratifs 2018, considérant que les opérations ont été régulièrement comptabilisées, statuant sur l'affectation des résultats, le Conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- Budget principal : + 117 546.06 € reporté en fonctionnement.
- Budget du service eau et assainissement : + 336 691.76 € reporté en exploitation.

BUDGETS 2019 :

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle les trois réunions préparatoires, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget principal et le budget du service eau et assainissement proposés pour 2019.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs pour 2019 :

**Les taux des taxes directes locales pour 2019 votés seront de :**

- Taxe d'habitation 13.83 %.
- Taxe foncier bâti : 29.71 %.
- Taxe foncière non bâti : 98.86 %.

**- Redevances eau pour l'année 2019 :**

- 1,15 euro le mètre cube d'eau.
- 65,00 euros la redevance location du compteur et entretien du branchement.

- 90,00 euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 25 mm
- 165,00 euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 40 et 60 mm
- Redevance assainissement : 1,30 euro par mètre cube d'eau consommée.
- Taxe eau potable et solidarité avec les Communes rurales à 0,1559 € par mètre cube d'eau
- Taxe pollution à 0,29 € par mètre cube d'eau consommé.
- Taxe modernisation des réseaux à 0,155 € par mètre cube d'eau consommé.

**Redevances « fonctionnement » des usagers du Canal de l'Horte Mage, pour l'année 2018 :**

- Forfait eau par parcelle	13,00 € par parcelle
- Taux de la redevance pour parcelle non cultivée en jardin potager	0,15 € par m2
- Taux de la redevance pour parcelle non cultivée en jardin, friche, ou en lande	0,15 € par m2
- Taux de la redevance pour parcelle plantée en verger	0,03 € par m2
- Taux de la redevance pour parcelle plantée en vigne	0,006 € par m2

**Redevances du camping de BOUCOCERS, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :**

par emplacement occupé par un véhicule une toile et (ou) caravane :

- Adulte	7,00 € par jour
- Enfant (moins de 12 ans)	2,50 € par jour
- Groupe (plus de 20 personnes)	5,00 € par jour
- Forfait Electricité	3,00 € par jour

**Redevance pour les commerçants utilisant le domaine public au moyen de terrasses couvertes et fermées :** tarif forfaitaire de 4,50 € par mètre carré et par mois est fixé pour l'année 2019.

**Redevance des terrasses de plein air pour la période du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Décembre inclus :** tarif forfaitaire de 17.00 € par mètre carré.

**Redevance cantine scolaire :** 4.00 € le repas (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019).

Au budget principal les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 073 246.06 euros et à la somme de 498 699.12 euros en section d'investissement.

Au budget du service de l'eau et de l'assainissement les dépenses et les recettes en exploitation s'équilibrent à la somme de 507 226.29 euros et à la somme de 439 975.70 euros en section d'investissement.

Les budgets 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Séance levé à 20h00.